



**PROCES VERBAL du  
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE  
du 17 MARS 2023**

**Etaient présent(e)s**

- Madame RAFFOUX Marie-France, représentante titulaire des personnes accueillies, Présidente du CVS
- Monsieur TOSTAIN Claude, représentante titulaire des personnes accueillies
- Madame MOREAU Marie-Jeanne, représentante titulaire des personnes accueillies
- Madame GAUVIN Lysiane, représentante titulaire des familles
- Madame ROUSSEAU Laurence, représentante titulaire des professionnels
- Madame LUZIER Caroline, Infirmière coordinatrice
- Madame VIVIER Laetitia, représentante titulaire de l'organisme gestionnaire

**Assistait à la séance**

- Monsieur VALLEGANT Thomas, Directeur-adjoint

**Excusées**

- Madame BELLIN Sylviane, représentante titulaire des familles, Vice-Présidente du CVS
- Madame MAUGER Lucie, représentante titulaire de l'organisme gestionnaire

**I. Thématique Fonctionnement du Conseil de la vie Sociale (CVS)**

**Approbation du procès-verbal du CVS du 9 décembre 2022**

Le procès-verbal du CVS du 9 décembre 2022 est proposé au vote.

**Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, par l'ensemble des membres du CVS.**

**Calendrier des CVS 2023**



Monsieur VALLEGANT présente les dates des futurs CVS. Ils auront lieu dans la salle du CA à partir de 14h.

**Vendredi 17 mars**

**Vendredi 12 mai**

**Lundi 26 juin**

**Vendredi 15 septembre**

**Jeudi 19 octobre**

**Jeudi 14 décembre**

### Présentation du décret du 25 avril 2022 modifiant le CVS

Monsieur VALLEGANT présente le décret du 25 avril 2022 :

Mise en place du décret n°2022-688 du 25 avril 2022, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

#### **Modification et élargissement de la composition du CVS**

Le CVS comprend au moins :

##### **Deux représentants des personnes accompagnées**

(3 résidents pour Limalonges : Mme RAFFOUX, Mme MOREAU et M. TOSTAIN)

**Un représentant des professionnels employés par l'établissement** (Mme ROUSSEAU, aide-soignante)

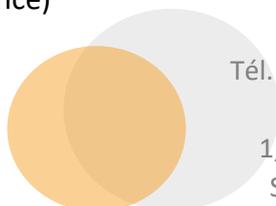
**Un représentant de l'organisme gestionnaire** (Mme MAUGER, psychologue et Mme VIVIER, animatrice)

Le CVS comprend également :

##### **Un représentant des familles des personnes accompagnées**

(3 représentants : Mme BELLIN, Mme GAUVIN et Mme MARES)

**Un représentant des membres de l'équipe médico-soignante** (Mme LUZIER, infirmière coordinatrice)





Le quorum antérieur est maintenu : « **Le nombre des représentants des personnes accueillies, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil** ».

Le président du CVS dispose d'une nouvelle prérogative : il assure « **l'expression libre de tous les membres** ».

### **Modification du fonctionnement du CVS**

Le CVS fixe la durée du mandat de ses membres dans son règlement intérieur (avant 1 an minimum et 3 ans maximum)

Le président du CVS est désormais élu à la majorité des votants par et parmi :  
Les représentants des personnes accueillies ; Ou à défaut, par et parmi les représentants des associations de représentants des usagers.

Le CVS se réunit au minimum 3 fois par an (sans changement), sur convocation du président. L'ordre du jour des séances, fixé conjointement par le président et le directeur, doit être communiqué au moins 15 jours avant la tenue du conseil (contre 8 jours auparavant).

Le CVS rédige un rapport d'activité, qui est présenté lors du Conseil d'Administration de l'établissement

### **Nouvelles compétences du CVS**

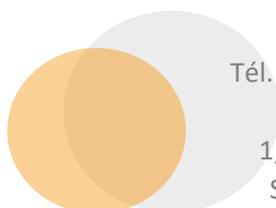
Le CVS est désormais obligatoirement consulté sur :

L'élaboration ou la révision du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement ou de service, « en particulier son volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance »

La nouvelle procédure d'évaluation de la qualité des établissements médico-sociaux, pour laquelle il sera entendu, informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place

L'examen des résultats des enquêtes de satisfaction des établissements médico-sociaux

Les questions concernant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur les droits et libertés des résidents.





### **Nouvelle composition du CVS : désignation d'un président suppléant et désignation d'un vice-président suppléant**

Après concertation des membres du CVS, Mme MOREAU est désignée présidente suppléante et Madame GAUVIN vice-présidente suppléante.

### **Avis sur le règlement intérieur 2023 du CVS**

Monsieur VALLEGANT lit en séance le nouveau règlement intérieur du CVS.

**Les membres du CVS approuvent à l'unanimité le nouveau règlement intérieur du CVS.**

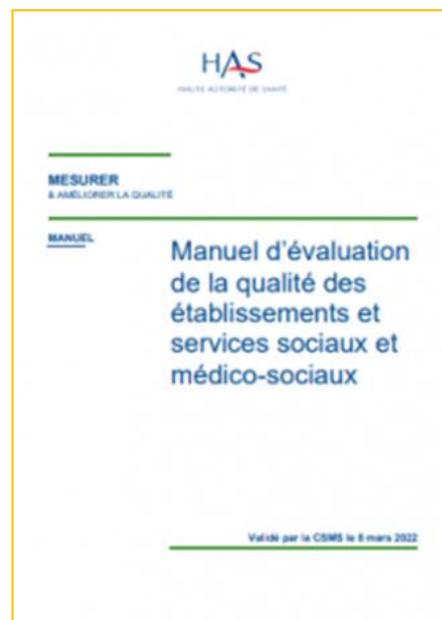
### **Présentation de la gestion documentaire du CVS dans le cadre de l'évaluation de la qualité dans les établissements médico-sociaux**

Monsieur VALLEGANT présente la mise en place de la nouvelle organisation documentaire dans le cadre du suivi des CVS :

- Evaluation par **la Haute Autorité de Santé** de la qualité dans les EHPAD
- Evaluation = visite de l'établissement par des évaluateurs
- Evaluation sur la personne (le résident), les professionnels et l'établissement selon des critères

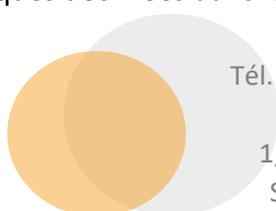
Exemples de critères : Bienveillance, Droits du résident, Démarche qualité et gestion des risques...

Les évaluateurs vont rencontrer les membres du CVS durant 1h lors de leur visite dans l'établissement



### **Mise en place d'un classeur pour chacun des membres du CVS**

7 thématiques déclinées dans le classeur :



Tél. : 05.49.07.63.10 Fax : 05.49.07.47.40  
accueil@fondationbrothier.fr  
1, rue du stade 79 190 LIMALONGES  
Site internet : fondationbrothier.fr



1. Fonctionnement du CVS
2. Fonctionnement de l'établissement
3. Retour sur les demandes formulées par les résidents
4. Travaux et équipements au sein de l'établissement
5. Plan de gestion de crise et de continuité de l'activité
6. Qualité et gestion des risques
7. Gestion des évènements indésirables

### Avis du CVS sur la mise à jour du Site Internet

Monsieur VALLEGANT présente la mise à jour des rubriques du nouveau Site Internet

***Modalités : comment les familles peuvent solliciter le CVS ?***

***Rubrique : comment sollicitez le CVS ?***

Vous pouvez transmettre toutes vos questions et remarques à celles et ceux qui vous représentent via le formulaire ci-dessous :

Votre nom (obligatoire)

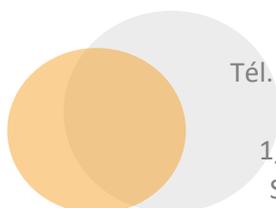
Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Objet :

Votre message: zone de saisie libre

Madame GAUVIN propose de rajouter la rubrique « Résident accueilli dans l'établissement », à compléter obligatoirement.

**Les membres du CVS approuvent à l'unanimité les rubriques du nouveau site Internet.**





## II. Thématique Fonctionnement de l'établissement

### Point sur la situation budgétaire de l'établissement

Monsieur VALLEGANT expose la situation budgétaire de l'établissement

#### **Situation financière déficitaire de l'établissement en 2022 :**

Déficit > 150 000€

#### **Explications de la situation financière :**

Surcoûts liés aux clusters Covid intégralement financés par l'établissement (dont intérim) :  
72 000€

Dépenses liées aux réparations sur la chaudière fioul / bois : 68 000€

Suppression du tarif forfaitaire pour l'entretien du linge à 80,40 € mensuel à compter du 1er janvier 2023 (suite décret du 28 avril 2022)

Coût 2022 La Nouvelle Blanchisserie : 22 000€

Prestation supplémentaire : Marquage du linge non facturé aux résidents

#### **Mises en place d'actions pour limiter le déficit :**

Intervention suspendue d'un intervenant (pour année 2023) : activités physiques adaptées  
=> autres intervenants dans le cadre d'un appel à projet financé par ARS

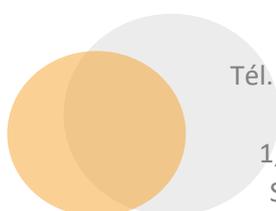
*Coût de la prestation : 9 800€ / an*

Révision des tarifs de l'établissement

### Avis du CVS sur la convention Aide sociale 2023

Monsieur VALLEGANT présente le projet d'avenant à la convention d'Aide sociale, signée avec le conseil départemental des Deux-Sèvres.

**Les membres du CVS approuvent à l'unanimité le projet d'avenant à la convention d'Aide sociale.**





### Avis du CVS sur les tarifs 2023

Monsieur VALLEGANT présente les tarifs 2023.

Tarif hébergement 2022 **60.45 €** pour les nouveaux entrants HP.

Tarif hébergement 2023 **64,46 €** pour les nouveaux entrants HP dont 2,68 € pour intégrer le tarif blanchisserie.

Tarif hébergement 2022 **69.39 €** pour les nouveaux entrants HT.

Tarif hébergement 2023 **73,44 €** pour les nouveaux entrants HT.

Tarif hébergement 2022 **60.45 €** pour les résidents présents HP.

Tarif hébergement 2023 **61.78 €** pour les résidents présents HP soit 2.2 % d'augmentation.

**Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité sur les tarifs 2023 présentés.**

### Avis du CVS sur les contrats de séjour EHPAD et accueil de jour 2023

Monsieur VALLEGANT présente les modifications faites sur les contrats de séjour :

#### EHPAD :

Document de réservation pour l'EHPAD (date de démarrage de la facturation de la chambre)

Délai de préavis à l'initiative du résident pour quitter l'établissement est fixé à 15 jours (au lieu de 7 jours) = nouveaux contrats de séjours

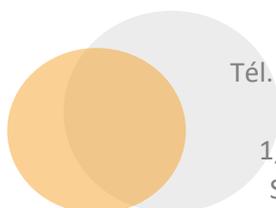
Délai pour libérer un logement fixé à 3 jours

Application du tarif hébergement jusqu'à l'état des lieux et ce pour 6 jours au maximum

#### Accueil de jour :

Délai de prévenance pour absence : 24h, soit avant 17h la veille ; dans le cas échéant = facturation de la journée

**Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité sur les contrats de séjour 2023.**



Tél. : 05.49.07.63.10 Fax : 05.49.07.47.40

accueil@fondationbrothier.fr

1, rue du stade 79 190 LIMALONGES

Site internet : fondationbrothier.fr



## Présentation des projets lancés en 2023 (financement AAP 2022)

Monsieur VALLEGANT présente les projets 2023 dans le cadre des financements AAP :

**ACTIONS REALISEES EN PARTENARIAT: LIMALONGES, CHAURAY, LA CRECHE, CELLES/BELLE, MOUGON, LEZAY**

### **Intervention d'une diététicienne : Fanny LEREDDE**

2 demi-journée par mois pendant un an

Objectifs: Former et accompagner les équipes (soins, restauration) : suivi nutritionnel, plans alimentaires, travail sur textures et enrichissements, présentation des plats

⇒ Lien avec commission menus et commission nutrition

**Financement accordé : 26 000€**



### **Ateliers activités physiques adaptées à destination des résidents**

Intervention de l'organisme SIEL BLEU : 4h par semaine pendant un an

### **Projet Prévention de la santé bucco-dentaire des résidents**

Programme Oralien

Intervention de l'organisme UFSBD: formation auprès des professionnels et formation de correspondants internes

Suivi bucco-dentaire des résidents via application sur smartphone, mise en place de protocoles individualisés



Tél. : 05.49.07.63.10 Fax : 05.49.07.47.40

accueil@fondationbrothier.fr

1, rue du stade 79 190 LIMALONGES

Site internet : fondationbrothier.fr



### **III. Thématique Travaux et équipements au sein de l'établissement**

#### **Avis du CVS sur la demande d'équipements en rails de transfert**

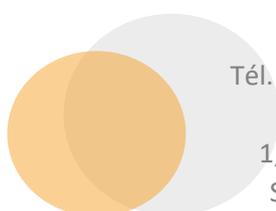
Monsieur VALLEGANT présente le dispositif des rails de transfert et leur demande de financement :

54 rails (un dans chaque chambre hors UP), 25 moteurs décrochables, 3 systèmes de pesée (décrochables) et 25 filets/hamacs

**Coût des équipements : 90 000€**



**Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité sur la demande d'équipements en rails de transfert.**





## **IV. Thématique Plan de gestion de crise et de continuité de l'activité**

### **Avis du CVS sur la levée des mesures liées au Covid-19**

Monsieur VALLEGANT sollicite l'avis des membres du CVS concernant la levée des mesures liées au Covid-19.

**A partir du 1<sup>er</sup> février 2023, conformément aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique:**

Pas d'isolement systématique pour les résidents testés positifs au Covid-19 (port du masque)  
Pas de test de dépistage du Covid-19 à J+2

#### **Depuis le jeudi 2 mars 2023:**

Levée du port systématique du masque chirurgical obligatoire pour les visiteurs et le personnel

Toutefois, dès l'apparition de symptômes viraux : toux, rhume, fièvre, ...

Il est demandé aux professionnels ou visiteurs de porter un masque.  
De plus, les précautions standard sont à maintenir : lavage des mains et SHA.

**Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité sur la levée des mesures liées au Covid-19.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Madame Marie-France RAFFOUX  
Présidente du CVS

